

Lindy Lou, jurée n° 2

Séance unique
DIM 29/09/2019 11h00

De Florent Vassault

Documentaire

France - 10/10/2018 - 1h24

Court-métrage

HORS SAISON

De Leni Marotte, Céline Desoutter, Nicolas Capitaine

Animation - 6'07

Jude, "park ranger" fatiguée, peine à trouver sa place dans son équipe. Déterminée à prouver sa valeur, elle découvre un endroit du parc où elle se trouvera plus seule que jamais.

Notre ami **Hubert Godon** nous a quittés le 15 avril. C'est une grande perte pour l'Embobiné et en particulier son groupe docus qu'il savait alimenter de propositions riches et exigeantes. Nous avons voulu lui rendre hommage en lui dédiant la semaine docus de septembre avec un programme à son image : **ouvert, engagé et passionnant.**

ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR FLORENT VASSAULT

Comment avez-vous rencontré Lindy Lou ? et comment de cette rencontre avez-vous cheminé vers le film ?

Lindy Lou n'apparaît pas dans *Honk !* (2011), mon précédent film coréalisé avec Arnaud Gaillard, mais je l'ai rencontrée à cette occasion. Je m'intéressais à la question des jurés et c'est l'avocat de Bobby Wilcher, l'homme qu'elle a condamné à mort, qui m'a parlé d'elle et a arrangé une rencontre. Elle avait hésité avant d'accepter de nous voir et on a vite compris que c'était la première fois qu'elle évoquait son histoire « publiquement » lors de cet entretien. Le fait que nous venions de l'étranger, que nous soyons ouvertement « contre » la peine de mort, ce qui était inhabituel dans son entourage, l'avait sans doute convaincue et elle s'est sentie autorisée à avoir cette parole avec nous. Le lien s'est développé avec moi par la suite. Immédiatement, j'y ai vu un récit extraordinaire, et j'ai eu envie d'en faire un film. Pourtant, je ne voyais pas comment l'aborder d'un point de vue cinématographique. Lors de nos échanges par mail, Lindy me faisait part de son incapacité à surmonter ce traumatisme, et de son sentiment d'isolement. Autour d'elle, dans son entourage familial et amical, on ne la comprenait pas. J'ai alors évoqué les autres jurés, lui demandant si elle savait comment eux l'avaient vécu, et, curieusement, elle n'avait jamais pensé à aller les rencontrer. L'idée du film est née de là ; c'est donc moi qui lui ai proposé ce voyage, même si d'une certaine manière elle l'a appelé.

Comment avez-vous envisagé (...) la mise en scène de la parole, qui est un élément central dans le film ?

Je tenais à l'idée d'un voyage, d'un parcours, et je ne voulais pas « mélanger » la parole des jurés, en faire des intervenants qui se répondraient les uns les autres. Il n'était donc pas question de faire un pot-pourri des meilleures interventions de chacun, mais bien de construire à chaque rencontre des scènes, dans lesquelles les jurés allaient devenir des « personnages ». C'est donc seulement sur cette parole qu'ils allaient s'incarner, et c'est vraiment un travail de montage. Comment faire pour que cette parole, au delà de son contenu, raconte aussi ces gens que nous avons croisés à peine quelques minutes ou quelques heures ? Comment la réduire sans trop la trahir, comment retrouver un point de vue sur l'ensemble de ces dialogues, alors même que j'ai délégué cette écoute à Lindy Lou, mon personnage ? Avec Léa Masson, la monteuse, c'est vraiment sur ces questions que s'est portée notre attention. Enfin, je tenais à laisser le dispositif apparent et il n'était pas question de faire comme si Lindy n'avait pas conscience du film qui se fabrique : il y avait donc l'idée qu'elle s'interrogerait sur la route. De cette parole en mouvement naîtrait la réflexion : nous sommes témoins

de la façon dont les rencontres travaillent le personnage et nous la voyons avancer. Cette parole est un triple questionnement : pour les jurés, pour elle-même et pour nous.

Quelque chose frappe au niveau du langage, c'est « I believe » : « je crois » (ou pas) en la peine de mort... on l'entend la première fois de la part de cette femme rencontrée par Lindy, qui n'était finalement pas membre du jury ; elle dit qu'elle y croit mais qu'elle ne voudrait pas l'appliquer.

C'est vrai : en France on demanderait plutôt si on est « pour » ou « contre » la peine de mort. Aux États-Unis, on demande plutôt : Do you believe in the death penalty (« crois-tu en la peine de mort ») ? il y a vraiment l'idée d'une croyance et cela va de pair avec les passions que déchaîne la peine de mort, cette idée assez répandue dans le Sud américain que l'abolition remettrait en cause les fondements de la société. Il y a quelque chose de l'ordre de l'irrationnel, un rapport quasi mystique à la peine de mort. On y projette d'ailleurs beaucoup de fantasmes car le public est en réalité très ignorant sur la question : il est assez facile de croire en la peine de mort tant qu'on ignore tout de sa réalité. Dès lors que cette croyance se confronte à des situations réelles, tout devient différent. C'est ce qui s'est passé pour Lindy, tragiquement : il lui aura fallu condamner un homme à mort pour commencer à la questionner. Aujourd'hui encore, elle s'en veut de son ignorance d'alors. Pour autant, un citoyen américain se doit d'avoir un avis sur la question : dans un procès où la peine capitale est requise, quelqu'un qui ne croit pas en la peine de mort se voit tout rejeté du processus de sélection. De fait, 40 % de la population américaine est donc exclue de ces jurys.

Quel est l'écho et la réception du film aux États-Unis ?

Le film a été montré en festivals et il sera diffusé sur PBS, la chaîne publique américaine, en 2018. On lui renvoie beaucoup d'affection dans ces projections, on lui reconnaît une formidable abnégation, mais elle s'est aussi retrouvée face à des réactions plus dures, lui reprochant d'avoir plus d'empathie pour le meurtrier que pour les victimes. Le fait que le film ne se place pas du point de vue des victimes de ce double meurtre reste inacceptable pour certains. Quant aux milieux abolitionnistes, ils s'emparent du film, y voyant un outil parce que la principale protagoniste parle d'un autre point de vue que celui d'une figure militante de l'abolition. Il a d'ailleurs été utilisé pour une campagne dans un comté du Missouri auprès d'un public susceptible d'être recruté pour un jury en peine de mort. C'est un drôle de destin pour le film, mais on retombe bien sur le rôle de transmission de Lindy.

Le cas Bobby Wilcher

Un soir de 1982, au sortir d'un bar de Forest, Mississippi, Bobby Wilcher, 19 ans, persuade deux femmes rencontrées un peu plus tôt dans la soirée de le raccompagner chez lui. En chemin, il les dirige vers une petite route déserte au milieu des bois où il les assassine brutalement de quarante-six coups de couteaux puis s'empare de leurs bijoux et de leur véhicule. Quelques mois plus tard, Bobby Wilcher est condamné par deux fois à la peine de mort, chaque meurtre donnant lieu à un procès séparé. Douze ans plus tard, en 1994, pour cause de vice de procédure, sa peine doit être réexaminée. Deux nouveaux procès s'ouvrent alors et c'est à cette occasion que Lindy Lou est sélectionnée comme jurée. Elle et les 11 autres membres du jury doivent choisir entre la peine de mort et une peine de prison à vie pour Bobby Wilcher. La défense de l'accusé se révélant incapable de produire la moindre circonstance atténuante, les jurés sont unanimes : Bobby Wilcher est condamné à nouveau à la peine capitale et il retourne dans le couloir de la mort du Mississippi. En 2006, après 24 ans dans le pénitencier de Parchman et n'ayant reçu aucune visite depuis 14 ans, Wilcher est dans un état de grande détresse psychologique. Ne supportant plus sa situation, il décide de renoncer à ses appels et l'État du Mississippi décide donc d'une date pour son exécution. C'est à cette période que Lindy Lou prend contact avec lui, par l'intermédiaire de ses nouveaux avocats. Rongée par la culpabilité, elle souhaite lui demander pardon « pour le rôle qu'elle a joué dans sa mise à mort ». Par une chaude journée de juillet, elle est autorisée à lui rendre visite, quelques heures seulement avant l'exécution, et Lindy découvre que le « monstre » est en fait un être humain. Alors qu'elle quitte la prison et que Bobby Wilcher est emmené vers la chambre d'injection létale, il obtient un sursis inattendu. Pendant les quelques mois qui vont suivre, Lindy et Bobby Wilcher vont alors se lier d'amitié. Cette rencontre redonne du sens à l'existence de Bobby Wilcher et il se décide à reprendre les procédures d'appels qu'il avait abandonnées. Ce revirement n'est pas du goût du système judiciaire qui s'opposera à la reprise de ses recours. A l'automne, après un ultime rejet de la cour suprême, l'État du Mississippi procède à son exécution le 18 octobre 2006.

Prochaines séances :

Stranger than Paradise, de J. Jarmusch (Jeu 3/10 18h30 - Dim 6/10 11h - Lun 7/10 19h)

Daniel Darc, Pieces of My Life (Jeu 3/10 21h - Dim 6/10 19h - Lun 7/10 14h - Mar 8/10 20h)